# Elections européennes. Trois instructions

## Revue - Vie Communale

### Source - Circulaire

Trois instructions concernant les élections ont été publiées :

- [l’instruction n° IOMA2405098J](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45535) du 4 avril 2024 relative à l’organisation de l’élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024 ;  
 - [l’instruction n° IOMA2406924J](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45536) du 11 avril 2024 relative au vote par procuration ;  
 - [l’instruction n° IOMA2406927J](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45537) du 11 avril 2024 relative au vote par procuration lorsque le mandant ou le mandataire est électeur d’une commune de Nouvelle-Calédonie.